



## 14ème législature

<b>Question N° : 104029</b>	De <b>M. René Rouquet</b> ( Socialiste, écologiste et républicain - Val-de-Marne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transports		<b>Ministère attributaire</b> > Transports
<b>Rubrique</b> >automobiles et cycles	<b>Tête d'analyse</b> >pollution et nuisances	<b>Analyse</b> > motorisation diesel. restrictions de circulation. perspectives.
Question publiée au JO le : <b>23/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. René Rouquet interroge Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur la circulation des véhicules alimentés au diesel. La maire de Paris a pris de nombreuses mesures afin de réduire la circulation des véhicules alimentés au diesel au sein de la capitale ces derniers mois : ainsi, à compter du 1er juillet 2017, les véhicules immatriculés avant 2001 ne pourront pas circuler à Paris la journée en semaine. Il voudrait savoir si le Gouvernement envisage d'étendre cette expérimentation à tout le pays et d'interdire, à terme, la commercialisation et la circulation de ce type de véhicules en France.